

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 septembre 2020.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine une admission en non-valeur d'un montant de 53,50 € et dit que cette somme est prévue au compte 6541 du budget communal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, une décision modificative n°2. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable à l'échange des terrains entre VALLOIRE HABITAT et la Commune, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférant à ce dossier, notamment l'acte auprès du notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer les 2 rues du futur quartier résidentiel « le jardin de la rose » comme suit : « **Rue Marie Dubois** » et « **Impasse Mme de Sévigné** » et de nommer les 2 places comme suit « **Place Jacqueline DUMONT** » (*pour celle située rue de la République*) et « **Place Famille Zamor** » (*dans la rue Demersay*). Il autorise aussi Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférant à ce dossier et de faire les démarches administratives pour l'enregistrement de ces nouvelles dénominations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe sur l'acquisition du terrain rue des Aubiers, d'une superficie de 1567m<sup>2</sup> environ, donne un accord de principe sur la destination de ce terrain, après acquisition par la Commune et charge le Maire de négocier le prix auprès des propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acte le projet de parking indispensable dans le cadre de la rénovation du centre-bourg, décide d'appliquer son droit de préemption sur les terrains concernés, de déléguer l'acquisition et la négociation à l'EPFLI Foncier Cœur de France (Etablissement Public) et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférant à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote l'adjonction du cadre d'emploi des techniciens territoriaux dans le versement de l'IFSE et du CIA et précise que l'indemnité spécifique de service sera supprimée et remplacée par la présente délibération à compter du 1er décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la modification du plafond du cadre d'emplois des adjoints administratifs G1 et rappelle que le reste de la délibération du 13 décembre 2017 est sans changement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création du poste d'Adjoint Administratif, pour 14 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, décide la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention de 87 612,37 € HT au Département au titre de l'appel à projet 2021 pour des travaux de création d'une aire de camping-cars, soit 80% du montant du projet HT, charge le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, sollicite une subvention de 144 900 € HT au Département au titre de l'appel à projet 2021 pour des travaux d'aménagement de l'Allée de la Fontaine, soit 80% du montant du projet HT, charge le Maire de toutes les formalités relatives à ce dossier et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention au Fonds d'Aide à la Voirie Communale à hauteur de 40%, auprès du Conseil Départemental, soit 1 642,16 €, approuve le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire ou les Adjointes à signer tous documents relatifs à ce dossier.